

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 036-7653/19/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la radio France Bleu Provence dans le cadre de l'évènement "Lecture par Nature"

MET 19/13920/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

France Bleu Provence est l'une des 44 stations de radio généralistes du réseau France Bleu de Radio France.

Elle a pour zone de service les départements des Bouches-du-Rhône et du Var et diffuse ses programmes jusque dans le Val de Durance et le Gapençais. Elle a commencé à émettre en 1983.

France Bleu Provence est depuis de nombreuses années la première radio régionale des Bouches-du-Rhône et du Var, avec près de 10 % d'audience cumulée (entre 210 000 et 235 000 auditeurs quotidiens selon les années).

Elle représente un vecteur important de diffusion de l'information institutionnelle et c'est à ce titre que la Métropole et France Bleu Provence se sont rapprochées en vue de collaborer autour de la manifestation Lecture par Nature qui se déroule sur le territoire jusqu'au 18 janvier 2020.

En effet, la Métropole Aix-Marseille-Provence, deuxième et plus vaste métropole de France (92 communes), organise une manifestation culturelle et artistique intitulée "Lecture par Nature" dans 65 communes et 71 bibliothèques du territoire métropolitain; c'est la 3e édition en 2019 avec une thématique particulière qui est celle de " Cuisine et Littérature "en lien avec MPG 2019, Année de la Gastronomie en Provence.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

« Lecture par Nature » est au cœur de la politique de lecture publique menée par la Métropole avec les communes du territoire métropolitain afin de lutter contre tous les déserts culturels et de conduire une action culturelle de proximité au plus près de l'habitant.

Le partenariat entre la Métropole et France Bleu Provence établi au titre de la convention ci-annexée porte sur la diffusion d'information éditoriale autour de l'évènement « Lecture par nature » à titre gratuit en échange de visibilité. Il ne comprend pas d'achat d'espace publicitaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5118/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la convention de partenariat correspondant au partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la radio France Bleu Provence dans le cadre de l'évènement « Lecture par Nature ».

Délibère

Article 1

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la radio France Bleu Provence dans le cadre de l'évènement « Lecture par Nature ».

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la radio France Bleu Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON